



Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE
Secrétaire d'Etat au tourisme
27 rue de la Convention
75015 Paris

Paris, le 18 avril 2020

Objet : demande de mesures exceptionnelles pour les guides-conférenciers

Monsieur le Ministre,

La Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers, FNGIC, que je représente, rassemble plus de 1250 professionnels, exerçant en tant qu'indépendants et/ou salariés.

Les guides-conférenciers sont un maillon essentiel du tourisme et font face à une situation dramatique pour leur activité : toutes leurs prestations de guidage ont été annulées, non seulement pour la période actuelle de confinement mais aussi pour les mois à venir. Les musées, monuments et sites sont fermés au public et risquent, une fois réouverts, de limiter l'accès des visiteurs en groupe pour des raisons de sécurité sanitaire.

C'est pourquoi, il est impératif d'intégrer rapidement les guides-conférenciers dans un dispositif de solidarité nationale et de prévoir à moyen terme des aides financières leur permettant de subsister pendant cette période d'inactivité forcée .

Les conditions de travail des guides-conférenciers étant similaires par certains côtés à celles des intermittents du spectacle, nous demandons que le système mis en place par Pôle Emploi pour ces derniers avec le gel de la période sans ponction de leurs droits acquis, soit étendu aux guides-conférenciers salariés.

A plus long terme, il est indispensable d'analyser leurs conditions de travail afin qu'ils puissent évoluer dans un environnement professionnel plus sécurisé. Un statut d'intermittent du tourisme est vivement souhaité par tous les professionnels du tourisme travaillant en contrats courts ou qui se voient contraints par leurs donneurs d'ordre et/ou employeurs de prendre le statut de micro-entrepreneur (guides-conférenciers, accompagnateurs, hôtesses, divers métiers du tourisme, de l'événementiel...).

Nous vous joignons un tableau récapitulatif des différentes situations des guides-conférenciers et des solutions préconisées pour répondre à leur difficultés ainsi que quelques données chiffrées résultant d'une enquête en cours sur la profession de guide-conférencier.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à nos requêtes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Cécile Le Nézet
Présidente

C.c : DGE / Ministère de l'Economie